

Europarc Sainte Victoire - Bât 1 - Route de Valbrillant 13 590 MEYREUIL

04 42 90 73 37 - 04 42 90 73 41

www.provenceforet.fr - siege.social@provenceforet.fr

SIRET: 413 944 158 00034 - TVA FR 74 413 944 158

Société coopérative agricole n°agrément HCCA 10965

QUAL-PEFC-COC-211323



BULLETIN D'ADHÉSION	ET D'ENGAGEMENT	Nouvelle adhésion	Ajout de parts
N° adhérent : Je soussigné (nom ou raison sociale) :			
Représentant(e) éventuel(le) :			
Propriétaire assujetti à la T.V.A : oui	non Si oui, N° d'ass	sujettissement :	
Domiciliation :			
a : fax:	e-m	ail :	
Commune(s)		parcelle	Surface
			Total :
Document de gestion durable en cours de valid	lité:□NON □ PSG □ RTG□ CB	PS Surface : Numéro :	Validité :/_/
Technicien référent :		Secteur :	
1. J'ai noté que Provence Forêt est reconnue Organisation de Producteurs. Dans ce cadre, je m'engage à présenter une garantie de gestion durable ou une certification dans un délai de 3 ans à compter de mon adhésion dans le respect de l'article 2 du règlement intérieur de la coopérative.			
☐1.1. Activité type 1 collecte-vente :	☐1.2 Activité type 5 approvis	ionnement : 1.3 Activi	ité type 6 service :
Apporter tous les produits de mon exploitation rentrant dans les catégories définies à l'article 8 des statuts	Utiliser la totalité des produits, équipements, ins animaux nécessaires à leurs exploitations, que le n mesure de fournir.	a coopérative est protection de ma fo cynégétique, piscic	es services nécessaires à la gestion et rêt en vue de la mise en valeur sylvicole, ole, touristique, environnementale, pastorale, est en mesure de fournir
2. Je m'engage par conséquent à maintenir l'adhésion à la coopérative, pour l'exercice social en cours et les cinq exercices suivants, soit du, sauf cas de force majeure.			
3. Je m'engage donc à souscrire le capital social minimal à l'adhésion sous forme de parts sociales d'une valeur nominale de 16 € chacune :			
			Total de parts Total en capital (€)
4-25 ha = 3 parts 20.0	art pour 1 part pou 00 € de 2.000 € de chi c d'affaires d'affaires		
CVO (Contribution Volontaire Obligatoire : taxe sur l'achat de bois) à reverser par la coopérative pour votre compte oui non			
4 Je m'engage à souscrire et libérer auprès de la société ou à acquérir auprès d'un tiers, sur les indications de la Société ou avec son accord, le nombre de parts sociales correspondant à mes engagements annuels conformément à l'article 14 des statuts.			
5. Engagement PEFC			
Je m'engage dans la démarche de certification PEFC par portage de mes forêts et de mes bois proposés par Provence Forêt dans les conditions établies par son règlement intérieur. Je reconnais avoir reçu ce jour les « Règles de la gestion forestière durable » pour le propriétaire forestier validé par l'AGE de PEFC-France du 31/07/17, je l'ai lu et je m'engage à l'appliquer. Si ma propriété fait plus de 10 ha d'un seul tenant, je déclare disposer d'un document de gestion durable en cours de validité. □ oui □ non			
MODALITES DE PAIEMENT			
□ Par Chèque€	☐ Prélevé sur achat b Dossier :	ois	sur vente de bois
Le présent engagement devient effectif sous réserve d'une décision du conseil d'administration ratifiant mon adhésion en qualité de sociétaire. Mon engagement sera renouvelable par tacite reconduction par périodes de cinq ans à compter de l'expiration de la période fixée au 2 ci-dessus, sauf dénonciation par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Président du conseil d'administration de la coopérative, au plus tard trois mois avant la date d'expiration de chaque période d'engagement.			
Fait en double exemplaire, dont un exemplaire à nous retourner signé. Alelele			